

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES DU 10 AVRIL 2025

Nombre de membres :

 En exercice : 16
 Présents : 13
 Pouvoirs : 1
 Votants : 14

Date de convocation et d'affichage :

4 avril 2025

Numéro :

D20250410-71

Objet :

Animation du programme LEADER 2023-2027 demande de subvention LEADER pour les années 2025 et 2026- modification du plan de financement

L'an deux mille vingt-cinq, le 10 avril, à 17 heures 00, le Bureau de la Communauté de Communes de la Dombes, légalement convoqué, s'est réuni à l'Espace du Vieux Jonc à Saint-Paul-de-Varax, sous la présidence de Madame Isabelle DUBOIS.

COMMUNES	MEMBRES DU BUREAU		Présent(s)	Absent(s)	Donne pouvoir à
BANEINS	Jean-Pierre	GRANGE	x		
CHATILLON SUR CHALARONNE	Patrick	MATHIAS	x		
	Michel	JACQUARD	x		
	Fabienne	BAS-DESFARGES	x		
CONDEISSIAT	Stephen	GAUTIER	x		
LE PLANTAY	Philippe	POTTIER	x		
MIONNAY	Émilie	FLEURY		x	
SAINT ANDRE DE CORCY	Ludovic	LOREAU		x	G. BRANCHY
	Evelyne	ESCRIVA	x		
SAINT GERMAIN SUR RENON	Christophe	MONIER	x		
SAINT MARCEL EN DOMBES	Dominique	PETRONE	x		
SAINT NIZIER LE DESERT	Jean-Paul	COURRIER	x		
SANDRANS	Audrey	CHEVALIER		x	
VERSAILLEUX	Gérard	BRANCHY	x		
VILLARS LES DOMBES	Isabelle	DUBOIS	x		
	François	MARECHAL	x		

 Secrétaire de séance élu : **Jean-Pierre GRANGE**

 Rapporteur : **Isabelle DUBOIS**

Par délibération n° 25-02 en date du 23 janvier 2025, le Bureau Communautaire a approuvé le plan de financement pour le dépôt de la demande de subvention LEADER pour l'animation du programme LEADER 2023-2027 pour les années 2025 et 2026.

Le financement partiel de l'ingénierie relative à la gestion et l'animation du programme LEADER est prévu dans les crédits alloués au programme à hauteur de 80 % sur l'assiette calculée comme suit :

- Frais de personnel : 36,92 € l'heure travaillée,
- Frais de structure et de déplacements respectivement 15 % et 5 % des frais de personnel,
- Dépenses sur devis.

Considérant qu'il convient de modifier le plan de financement afin d'intégrer dans cette demande le montant de l'adhésion à LEADER France. En effet, les quatre intercommunalités qui animent le programme se sont réparti la cotisation sur les quatre années ; la cotisation est à la charge de la Communauté de Communes de la Dombes pour l'année 2025.

Considérant que les dépenses présentées dans le dossier sont les suivantes :

- Adhésion LEADER France : 750,00 €
 - Animation gestion 2025 – 780,5 h au taux horaire de 36,92 € : 28 816,06 €
 - Animation gestion 2026 – 780,5 h au taux horaire de 36,92 € : 28 816,06 €
 - Frais de structure et déplacement : 11 526,42 €
- Soit une dépense subventionnable de 69 908,54 €

Considérant qu'après application du taux de 80 % à la dépense subventionnable, la Communauté de Communes de la Dombes peut solliciter auprès du programme LEADER 2023-2027 une subvention de 55 926,84 €, les éléments financiers du dossier sont les suivants :

- Dépense subventionnable : 69 908,54 €
- Subvention LEADER 80 % : 55 926,84 €
- Autofinancement de la collectivité 20 % : 13 981,70 €

Il est proposé au Bureau Communautaire :

- D'approuver le plan de financement précité pour l'animation et la gestion du programme LEADER 2023-2027, au titre des années 2025 et 2026,
- De solliciter le soutien du programme LEADER à hauteur de 80 % soit 55 926,84 € pour ce dossier d'animation-gestion dans le cadre de l'appel à projet n° 501-AURGAL001-FA5-AAP 5.2,
- D'approuver une prise en charge systématique par l'autofinancement de la Communauté de Communes en cas de financement du programme LEADER attribué ou reçu inférieur au prévisionnel pour ce dossier,
- D'autoriser Madame la Présidente, à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à l'application de cette décision.

Le Bureau

après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **D'approuver** le plan de financement précité pour l'animation et la gestion du programme LEADER 2023-2027, au titre des années 2025 et 2026,
- **De solliciter** le soutien du programme LEADER à hauteur de 80 % soit 55 926,84 € pour ce dossier d'animation-gestion dans le cadre de l'appel à projet n° 501-AURGAL001-FA5-AAP 5.2,

- **D'approuver** une prise en charge systématique par l'autofinancement de la Communauté de Communes en cas de financement du programme LEADER attribué ou reçu inférieur au prévisionnel pour ce dossier,
- **D'autoriser** Madame la Présidente, à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à l'application de cette décision.

Ainsi fait et délibéré, le 10 avril 2025.

La Présidente,
Isabelle DUBOIS

